AVENANT N°1
A LA CONVENTION CADRE RELATIVE AUX PRESTATIONS ENTRE
LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES ET SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Entre les soussignés :

D'une part :
La Commune de Saint-Maur-des-Fossés, représentée par son Maire, Monsieur Sylvain BERRIOS, agissant en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2023,

Et

D'autre part :
Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par sa Vice-Présidente, Madame Hélène LERAITRE, agissant en application d'une délibération en date du 27 juin 2023,

Après avoir rappelé :

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés, par une délibération n° 54 en date du 29 septembre 2022, et le Centre Communal d'Action Sociale, par une délibération n° 41 du 28 septembre 2022, ont conclu une convention cadre relative aux prestations entre la Ville et le CCAS.

Le CCAS ne disposant pas des services nécessaires pour répondre à ses besoins, et compte-tenu de sa faible taille, cette convention cadre détermine quels sont les services municipaux et les missions dont le CCAS peut bénéficier.

Le CCAS souhaite avoir recours à l'envoi de SMS pour des rappels de rendez-vous. Cette prestation est prévue par le marché n° A223046 conclu par la Ville et ayant pour objet la maintenance des solutions Arpège et services associés. L'étendue du besoin du CCAS ne lui permet pas de conclure un contrat en son nom propre.

Il est donc proposé de mettre cette ressource municipale à disposition du CCAS.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de passer des commandes sur le marché n° A223046 ayant pour objet la maintenance des solutions Arpège et services associés.

<u>Article 2</u> : Autres dispositions

Toutes les clauses et conditions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait en 2 exemplaires, le……..

Pour la Commune de Saint-Maur-des-Fossés	Pour le Centre Communal d'Action Sociale
Pour le Maire et par délégation	La Vice-Présidente
Germain ROESCH	Hélène LERAITRE
Délégué aux Marchés Publics et au Contrats De Concession avec Délégation de Service Public	